



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 31 août 2021

FRANCE RELANCE

ALAIN GRISET, MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, ANNONCE LA CLÔTURE DE L'AIDE DE 500 € EN SOUTIEN À LA NUMÉRISATION DES TPE-PME. C'EST ENVIRON 110 000 ENTREPRISES QUI ONT PU ÊTRE ACCOMPAGNÉS PAR CE DISPOSITIF DONT 453 ENTREPRISES GUADELOUPÉENNES.

Le dispositif d'aide exceptionnelle à la numérisation pour les entreprises, appelés également « **chèque numérique** », mis en œuvre dans le cadre du Plan France Relance touche à sa fin. L'aide qui se présentait sous la forme d'un chèque d'un montant de **500 euros**, était destinée à couvrir tout ou partie des charges supportées par les entreprises, qui s'engagent dans une **démarche de numérisation**.

Le chèque France Num de 500 euros a été proposé aux entreprises de moins de 11 salariés ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public à partir du 30 octobre 2020, ainsi qu'aux hôtels et hébergements similaires employant moins de 11 salariés.

Ce chèque numérique répond à un réel besoin des petites entreprises, de se doter d'outils numériques pour la poursuite et la relance de leur activité. Il participe à accompagner la **transformation numérique des entreprises**, qui est l'un des enjeux prioritaires du plan de relance.

Pour bénéficier de cette aide, les entreprises éligibles ont dû justifier l'engagement de dépenses de numérisation à hauteur de 450 euros minimum, et ce entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021.

Ce sont, **453 entreprises guadeloupéennes** qui ont été éligibles sur environ **110 000 entreprises sur tout le territoire national**.

Les autres dispositifs de France Num pour la numérisation des petites entreprises sur le territoire se poursuivent :

- Les campagnes de diagnostics personnalisés réalisés par les conseillers numériques des réseaux consulaires (Chambres de commerce e d'industrie et Chambres des métiers et de l'artisanat) sont lancées depuis le mois de décembre 2020. À la fin du mois de juillet 2021, près de 20 000 ont été réalisés sur un objectif de 30 000 diagnostics ;

-Le dispositif des formations – actions opéré par Bpifrance, propose des accompagnements gratuits aux entreprises pour identifier et expérimenter une solution numérique en réponse à un problème concret. Trente groupements d'opérateurs ont été sélectionnés lors des deux premiers appels à projets pour accompagner 70 000 entreprises. Le calendrier des sessions organisées sera bientôt diffusé sur le site de France Num.